

TABLES RONDES DE CONSULTATION SUR LE CORRIDOR NORDIQUE CANADIEN : RÉSULTATS ET LEÇONS APPRIS

Katharina Koch, Emily Galley, Evgeniia (Jen) Sidorova,
G. Kent Fellows et Robert Mansell

MESSAGES CLÉS

- Le Canada doit se doter d'une vision stratégique et intégrée à long terme en matière d'infrastructure pour le Nord et le Moyen Nord canadien, laquelle devrait mettre l'accent sur les priorités stratégiques à long terme des collectivités afin de s'attaquer aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement et maintenir la compétitivité du pays au niveau mondial.
- Pour l'élaboration de politiques d'infrastructure dans le Nord et le Moyen Nord canadien, il est essentiel de prioriser les approches collaboratives qui mobilisent divers détenteurs de droits et parties prenantes et qui favorisent des partenariats significatifs, en mettant l'accent sur le respect des droits, intérêts et aspirations des communautés tout en favorisant un développement durable et inclusif grâce à la coordination entre les intervenants.
- La gestion de la coopération entre les collectivités, les gouvernements et les industries peut être complexe. Des mécanismes de gouvernance efficaces, tel que la planification concertée, la mobilisation des intervenants et un processus de règlement des différends, sont essentiels pour garantir que le développement des infrastructures soit équitable, inclusif et durable.
- La rationalisation des cadres réglementaires est nécessaire pour améliorer l'efficacité, l'intégration et la coordination dans la planification et l'approbation du développement d'infrastructures matérielles et non matérielles.
- Les décideurs devraient adopter une approche holistique de l'infrastructure qui comprend non seulement l'infrastructure physique, mais aussi les infrastructures numériques et non matérielles à l'appui d'objectifs et de résultats sociaux tels que l'éducation et les soins de santé.
- Dans tout type de stratégie pour le développement des infrastructures nordiques, il faudrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités des collectivités locales afin de les aider à répondre à leurs priorités et de favoriser la coopération entre les détenteurs de droits publics et privés ainsi que les autres parties prenantes.

- Bien que le soutien fédéral soit important, toute vision nationale en matière d'infrastructure pour le Nord et le Moyen Nord canadien doit tenir compte des priorités des parties prenantes et des détenteurs de droits autochtones ou municipaux. Cette démarche permet d'éviter une approche descendante et reconnaît le rôle que jouent ces collectivités pour relever les défis en matière de changement climatique et de chaîne d'approvisionnement auxquels les Canadiens sont confrontés aujourd'hui.
- La majorité des collectivités du Moyen et du Moyen Nord canadien sont des populations autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits). L'autonomie gouvernementale, la participation et l'inclusion des Autochtones ainsi que les initiatives gérées par ces derniers doivent être intégrées à tout cadre de travail d'un corridor nordique, et ce, afin d'appuyer les efforts de réconciliation.
- Bien que les besoins en matière d'infrastructure varient d'un endroit à l'autre, le fossé numérique est une problématique commune à toutes les collectivités de la région. Pour maintenir la prospérité et atténuer les conséquences associées à l'éloignement géographique, comme le manque d'accès aux services de santé, à l'éducation et aux connexions sociales, les collectivités ont besoin d'un accès Internet haute vitesse fiable et abordable.
- Les récentes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et canadiennes soulignent la nécessité d'options stratégiques et ciblées en matière d'infrastructure, afin d'assurer un transport fiable et l'accès aux biens et services.
- Le développement des infrastructures, axé sur le transport et sur l'accès aux services tels que les soins de santé, est essentiel pour préserver, à l'intention des générations à venir, le niveau de vie élevé dont nous jouissons aujourd'hui. Pour que tous les Canadiens en bénéficient, le développement des infrastructures doit respecter les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.